

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE ORDINAIRE
N°3
DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023**

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

	Présent	Excusé	Absent	SUPPLEANT
PERSONNEL DE DIRECTION				
Principale - Mme HERAUD	X			
Principale Adjointe - Mme DEFONTAINE	X			
Gestionnaire - Mme QUILLET	X			
Directrice SEGPA - Mme LELONG	X			
CPE - Mme BRUNET		X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES				
Mme CHARPENTIER Virginie		X		
Mme ROCHETEAU Stéphanie	X			
Mme RUSTAN Caroline	X			
Mme BARRÉ Caroline		X		
Mme DUVAL Gwénaëlle		X		
Mme BAUDET Amélie	X			
Mme HEUDE Cindy		X		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
Mme CAILLAUD Christelle		X		M. POTIER
Mme LEFEBVRE Gisela	X			
Mme DUPRAT Séverine		X		
Mme HUBERT Lolita	X			
M. GUILLAUD Stéphane	X			
Mme AUTEFORT Martine	X			
Mme TANG Sabrina		X		Mme DOUTEAU
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATSS ET ATTEE (aucun agent élu - 1 seul candidat s'est présenté)				
REPRESENTANTS DES ELEVES				
M. GIRARDIN Jules	X			
Mme STAELENS Laly		X		
M. CHARBONNEAU Ryan	X			
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE				
Mme LERSTEAU Patricia		X		
M. GAIGNEUX Yannick	X			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Mme GABORIAU Alexandra		X		
M. GUIBERT Cyrille		X		
PERSONNALITE QUALIFIEE				
/				
AGENT COMPTABLE				
M. NGUYEN-QUAN Nicolas		X		

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Le quorum étant atteint, la Principale, ouvre la séance à 18 h 08. 15 membres participent à ce conseil d'administration.

Mme HUBERT, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, assure le secrétariat de séance.

1 - ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA du 22 novembre 2022.
2. Préparation de la rentrée 2023.
3. Décisions budgétaires modificatives.
4. Tableau des sorties scolaires.
5. Tarifs :
 - Porte des toilettes
 - Clef de casier atelier SEGPA
6. Contrats et conventions :
 - Contrat Affranchigo forfait
 - Convention de prêt de matériel avec Gym Equilibre
 - Convention SLAM
7. Questions diverses.

Les représentants des élèves ont soumis à la Principale 11 questions, ajoutées à l'ordre du jour :

- Pourquoi est-ce que depuis l'année dernière le collège fonctionne en semestres et plus en trimestres et est-il prévu un retour au trimestre pour la prochaine rentrée ?
- Pourrions-nous avoir des explications quant à l'organisation et la communication autour du voyage en Irlande car plusieurs changements et des informations données aux élèves qui se sont modifiés au fil du temps ?
- Pourquoi proposer un voyage en Irlande à tous les 4^{ème} si vous saviez dès le départ que vous ne pourriez pas emmener tout le monde ? Quelle est la raison ?
- Y aura t-il une sortie (sorte de compensation) pour les élèves qui n'ont pas pu partir en Irlande ?
- Pourquoi avoir modifié le système d'acceptation au voyage alors qu'il n'y a eu aucune communication vers les familles entre le sondage rempli et la réception de l'information du tirage au sort ?
- Est-il prévu quelque chose concernant l'allègement des cartables ?
- À quand un casier pour chaque élève ? Et non pas 1 pour 2.
- Est-ce qu'il y aura le bus d'orientation au collège ?
- On nous a signalé que s'il doit y avoir une coupure de courant les enfants ne seront pas accueillis au collège le matin, qu'est-il prévu pour ceux qui prennent le car et dont les parents ne peuvent pas les emmener ?
- Comment est géré le vol de matériel en classe ?
- Lorsqu'il y a 2 conseils à suivre, serait-il possible de décaler l'heure du 2^{ème} conseil car lorsqu'il y a du retard cela génère parfois beaucoup d'attente ?

2 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU C.A. PRÉCÉDENT

La Principale demande l'approbation du procès-verbal du conseil du 22 novembre 2022, après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils ont des questions et/ou remarques sur ce procès-verbal.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
15	15	0	0

Le conseil d'administration adopte le procès-verbal du conseil du 22 novembre 2022.

3 - STRUCTURE ET CHOIX PEDAGOGIQUES DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE POUR LA RENTREE 2023

Les effectifs attendus pour la rentrée 2023 et arrêtés par l'Inspection académique, le 25 novembre 2022, s'élèvent à 538 élèves, ainsi répartis :

- 119 élèves en 6^{ème} : 5 classes à 23/24 élèves.
- 112 élèves en 5^{ème} : 4 classes à 28 élèves
- 111 élèves en 4^{ème} : 4 classes à 27/28 élèves
- 121 élèves en 3^{ème} : 5 classes à 24/25 élèves
- 63 élèves en SEGPA
- 12 élèves en ULIS.

Mme HÉRAUD précise que c'est presque l'équivalent d'une classe de 4^e qui s'oriente en 3^e Prépa des Métiers ou en MFR.

La dotation pour la rentrée 2023 s'élève à 686,50 heures réparties en 654,50 HP (Heures Postes) et 32 HSA (Heures Supplémentaires à l'Année), dont 129,5 HP pour la SEGPA et 21 HP pour l'ULIS.

Les dotations attribuées aux établissements correspondent à des moyens financiers et donc conditionnent la gestion des ressources humaines. Il est important d'avoir des échanges avec les personnels pour définir ensemble des choix pertinents. De nombreux éléments et paramètres sont à considérer pour élaborer la répartition de la dotation globale horaire.

Mme HERAUD revient sur les dernières annonces du gouvernement à propos de la suppression de la technologie en 6^e afin de créer des heures de renfort en mathématiques et français. Les élèves de 6^e ont 26h/semaine, donc cela entraîne la suppression d'une heure de cours et a un impact sur les postes d'enseignants. Il y a une réelle interrogation car il n'y a toujours pas de décret d'application : au BO de janvier, il est noté que ce temps de renfort serait assuré par les professeurs des écoles du secteur. En concertation avec Mme DÉFONTAINE, il a été décidé que les heures au collège seront assurées par les enseignants de français et mathématiques car il est inenvisageable de faire intervenir les collègues du premier degré.

Mme LEFEBVRE intervient à propos de la rédaction d'une motion contre la suppression de la technologie au collège, rédigé le 2 février 2023, et en fait la lecture.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Mme HERAUD ajoute que la réforme de 2023 prévoit 1h de devoirs faits obligatoire en 6^e, assurée en classe entière.

Mme DEFONTAINE prend la parole et précise que la technologie est une matière évaluée au brevet.

Mme HERAUD indique que les chefs d'établissement, après concertation et échange avec les autorités, ne font pas voter les répartitions dès le mois de février cette année. Les répartitions de services seront votées en juin. Seules les créations et/ou suppressions de postes sont soumises aux votes lors du Conseil d'Administration de février, il y a trop d'incertitudes à l'heure actuelle pour présenter une répartition fine.

Mme ROCHETEAU demande s'il faut la faire voter quand même et si les décisions prises sont actées pour la suite.

Mme HERAUD répond que rien ne change pour la SEGPA. Au niveau du BO, cela concerne tous les élèves de 6^e, mais rien n'est précisé pour la SEGPA, la question est toujours en suspens.

Mme AUTEFORT arrive à 18 h 23. 16 membres participent désormais au conseil d'administration.

Elle précise que les chefs d'établissement travaillent en cohésion avec les services de l'Inspection Académique pour les partages de poste possibles entre collèges et lycées. Des réunions ont lieu la semaine prochaine par secteur pour ajuster ces partages de postes.

Mme HERAUD présente dans un premier temps la répartition de la dotation en SEGPA.

Explication des différents titres de colonnes :

- La colonne « apports » correspond au nombre d'heures de cours devant élèves dues par les enseignants dans une discipline, à savoir 18 h pour les professeurs certifiés, 20 h pour les professeurs d'EPS, 21 h pour les professeurs des écoles, 18 h pour les professeurs de lycée professionnel et 15 h pour les agrégés.
- La colonne « CSD » correspond aux compléments de service donnés à d'autres établissements lorsque le professeur ne peut pas effectuer toutes ses heures au collège. La colonne « CSR » correspond aux compléments de service reçus lorsque le collège reçoit des heures d'un autre établissement. Ce sont toujours des titulaires qui assurent les CSD et CSR.
- La colonne « BMP » correspond aux Blocs de Moyens Provisoires assurés soit par des TZR (Titulaires en Zone de Remplacement) ou le plus souvent par des personnels non titulaires (contractuels) qui peuvent effectuer un service complet ou quelques heures dans un établissement.
- La colonne « HSA » récapitule les Heures Supplémentaires Annuelles effectuées par les professeurs. Deux heures supplémentaires sont à présent possibles statutairement.
- Colonne « jaune » : pour l'anglais, les professeurs des écoles n'enseignant pas cette matière, ce sont les professeurs d'anglais du collège qui interviennent à raison de 13 heures. C'est la même chose pour l'EPS pour la même quotité horaire. Puisque les professeurs des écoles ne peuvent pas avoir d'HSA, plusieurs heures sont prises en charge par des enseignants du collège : 0.5 en physique-chimie, 3 en technologie et 1 en éducation musicale. Ainsi, le collège donne 30 h 30 à la SEGPA.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Dans ce tableau, sont indiqués les horaires règlementaires obligatoires par classe pour chaque discipline. Il reste à positionner les heures d'accompagnement personnalisé (A.P.), à savoir le reste de la dotation supplémentaire non affectée à des disciplines dans le tableau. Depuis la réforme du collège, une dotation supplémentaire de 3 h par classe permet une marge d'autonomie ; les choix opérés au collège sont de constituer des temps de co-enseignement ou de dédoublement.

- Les groupes de sciences en 5^{ème} et 4^{ème} (SVT-Physique-Technologie), de langue vivante 2 Allemand (10 h 30 sur les 4 niveaux), de latin (5 h), de co-enseignement en mathématiques (1 h par quinzaine sur les 4 niveaux) et français (1 h par quinzaine sur les 4 niveaux) sont pris sur la dotation supplémentaire.
- Un choix concernant la dotation supplémentaire de l'établissement porte sur la démarche de développement durable avec une heure pour un professeur pour le pilotage de cette action. Un autre choix porte sur une heure pour l'atelier vocal. En raison des disparités de niveaux, il est également prévu une heure pour le soutien natation sur le niveau 6^{ème}.

PRESENTATION DETAILLEE POUR CHAQUE DISCIPLINE

MATIERE	BESOINS	APPORTS	HSA	REMARQUES/EXPLICATIONS
EPS	85 h 00	4 enseignants certifiés à 20 heures = 80 heures	1	Une heure de renfort en natation a été créée pour permettre d'avoir des groupes de niveaux pour les 6 ^{èmes} . Besoin d'un BMP de 4 h. Les 84 heures prennent en compte les 12 heures dédiées à l'UNSS.
Education musicale	20 h 00	1 enseignant certifié donc 18 heures	2	
Arts plastiques	18 h 00	1 enseignante agrégée en poste (même si en arrêt) donc 15 heures	3	A la place des 3 HSA, si c'est un professeur certifié à 18 h, il faudra créer un BMP de 3 h.
Histoire Géographie EMC	56 h 30	3 enseignants certifiés donc 3*18 = 54 heures	2,5	
Mathématiques	79 h 30	4 enseignants certifiés à 18 h = 72 h	7,5	Le choix de réaliser une heure quinzaine d'accompagnement personnalisé (heure de co-enseignement) a été fait sur toutes les classes de tous les niveaux afin de répondre aux besoins des élèves. S'ajoute à la rentrée 2023, la demi-heure par classe de 6^{ème} en renfort mathématiques.
Français/ latin	95 h 00	4 certifiés dont 3 à temps partiel soit 59 h 30 + 2 h 30 données par Mme LEFEBVRE	6,5	La création d'un poste de 18 heures est nécessaire. A noter également que Madame LEFEBVRE, professeur d'allemand apporte également 2h30 en AP français. S'ajoute à la rentrée 2023, la demi-heure par classe de 6^{ème} en renfort français.
Allemand	10 h 30	1 enseignante certifiée 18 heures	0	Madame LEFEBVRE a une décharge syndicale de 5h et intervient 2h30 en AP français, son service est donc complet.

Physique-chimie	33 h 30	1 enseignante certifiée à temps partiel 14 h 30.	0	La création d'un BMP de 18 heures est nécessaire.
SVT	33 h 00	1 enseignant certifié 18 heures	3	Monsieur SIMON accepte de prendre 2 HSA. Le BMP sera donc de 13 heures couplé avec le collège Gaston Chaissac à POUZAUGES.
Espagnol	32 h 30	1 enseignant certifié à temps partiel 14h30	2	Monsieur GUIJARRO sera à temps partiel de 10 h sur autorisation. Le BMP s'élève donc à 18 h auxquelles il faut ajouter 2 HSA.
Technologie	26 h 30	1 enseignant certifié 18 h	2.5	A la rentrée 2023, il n'y a plus d'enseignement de la technologie en classe de 6 ^{ème} . Cette heure « supprimée » permet de financer le renfort en maths et français.
Anglais	75 h 00	4 enseignants certifiés à 18 h = 72 h	3	Choix d'un dédoublement en anglais pour les classes de 6 ^{ème} afin de favoriser la participation orale en petits groupes comme en langue vivante 2.

Mme HERAUD annonce la demande d'une création de poste en français malgré les différents temps partiels dans l'équipe. Cependant, les heures sont pérennes et l'augmentation du nombre d'élèves depuis plusieurs années entraîne un changement de professeur chaque année. L'intérêt, pour avoir une équipe stable en français, est de créer un poste : il n'y aurait plus de stagiaire, ni de contractuel. La création d'un poste fixe entraîne la nomination d'un titulaire et c'est en ce moment qu'il faut faire voter une création de poste car le mouvement des enseignants est en mars.

Mme LEFEBVRE demande si le renfort entraîne de nouvelles heures en français et en maths.

Mme HERAUD répond que, comme l'AP, il s'agit de couper la poire en deux ; les heures de technologie récupérées seront réparties en 1h/quinzaine, donc 0,5 par classe dans l'emploi du temps.

Mme HERAUD continue et évoque les 7,5 HSA en mathématiques. Cette année, un contractuel alternant assure 6h de service concentrées sur le lundi et mardi. Cela n'est pas pertinent sur le plan pédagogique, mais l'équipe de mathématiques est soudée. Cependant, cela a un impact fort sur les classes et sur les EDT. L'équipe préfère absorber les HSA plutôt que d'avoir quelqu'un pour quelques heures au collège.

Mme DEFONTAINE ajoute qu'il y a aussi la possibilité d'avoir un contractuel alternant en français, avec la création d'un BMP de 6 heures.

Mme ROCHETEAU demande ce qu'est un contractuel alternant.

Mme DEFONTAINE répond que c'est un étudiant en master MEEF 1 qui a 6h de poste dans les établissements. Ces heures sont censées leur donner une expérience avant d'avoir leur diplôme. Ils passent le concours à la fin de la deuxième année et sont stagiaires une fois qu'ils ont le concours, comme Mme MOREAU, stagiaire à temps complet en français.

Mme HERAUD poursuit avec la répartition en sciences en 6^{ème} / 1h30 techno / 1h30 SVT / 1h Physique cette année Les besoins augmentent en physique, mais il est impossible de demander une création de poste car l'enseignante titulaire est à temps partiel, donc soit un TZR prendra le poste, soit

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

un contractuel à 18h. On ne peut pas aller sur la création d'un poste. M.BERNIER participe au mouvement.

En technologie, Mme HERAUD a dû prendre la décision de supprimer un poste après un départ à la retraite en 2022. A ce jour, il y a 6h à assurer. La question du report de ces heures supprimées sur le cycle 4 se pose (aucune information à ce sujet).

En arts plastiques, le poste de Mme DEMARCQ, titulaire agrégée, représente 15h, remplacée par Mme PEULT TZR. 15h, plus 3HP, soit deux contrats différents. Mme HERAUD demande la suppression des 3 HSA pour avoir un poste à 18h.

En espagnol, l'enseignant demande un temps partiel 10/18, donc il reste 22,5h. 4,5 de HSA imposées pour un BMP n'est pas envisageable. Si 4 groupes sont formés sur les 5 classes de 3^e, le besoin sera de 30h sur le collège, moins les 10h donc 18h + 2HSA.

Mme DEFONTAINE précise que cela complexifie les EDT.

La répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) dont nous ne connaissons pas l'enveloppe serait la suivante :

- 1 IMP pour le laboratoire Technologie
- 1,5 IMP pour les RUPN (Référénts des Usages Pédagogiques et Numériques), réparties sur trois enseignants
- 1 IMP Coordination EPS (50/50 pour deux enseignants d'EPS)
- 1 IMP pour le référent « Persévérance scolaire » (CPE)
- 1 IMP pour le référent « Devoirs faits », répartie sur deux enseignants.

La dernière ligne du tableau correspond au solde de la dotation supplémentaire par niveau, soit :

- en 6^{ème} sur les 15 heures, il reste un reliquat de 4 heures ;
- en 5^{ème} sur les 12 heures avec les groupes et AP, 1 h 30 sont consommées en trop ;
- en 4^{ème} sur les 12 heures, les groupes et AP créent un déficit de 2 h 30 ;
- en 3^{ème} sur les 15 heures, 1 h 30 n'est pas consommée

Au final, les heures non consommées en 6^{ème} compensent celles des niveaux 5^{ème} et 4^{ème}. Les heures allouées à l'atelier vocal, au développement durable et aux laboratoires de SVT et Physique Chimie sont financées sur le niveau 3^{ème}.

Mme ROCHETEAU précise que cela n'a rien contre la professeure d'arts plastiques, mais s'interroge sur les textes et sur la durée pendant laquelle un professeur en longue maladie peut bloquer un poste.

Mme HERAUD répond que cela peut être remis en question au bout de 5 ans et dépend si cette personne est proche de la retraite. Les élèves ont passé un an sans cours d'arts plastiques.

Mme ROCHETEAU demande si Mme DEMARCQ pourra revenir et ce qu'il en est pour Mme PEULT.

Mme HERAUD lui répond que les congés sont de 3 ou 6 mois et lui indique que Mme PEULT se pose la question et qu'elle peut faire la demande du poste, appuyée par l'inspecteur.

Mme HERAUD soumet au vote la création d'un poste de lettres modernes (français).

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Le conseil d'administration valide la demande de création d'un poste de lettres modernes.

En raison d'incertitudes et de précisions sur cette préparation de rentrée, la Principale a décidé de ne pas soumettre au vote la répartition de la dotation globale horaire, en l'état actuel des informations en sa possession.

4 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES POUR INFORMATION

La Gestionnaire présente 4 DBM pour information :

Ajustement des amortissements : ajustement des amortissements neutralisés à hauteur de 9791,26€ et amortissements réels à hauteur de 3 553,62 €.

DBM 21 : création d'une ligne pour la mise à disposition par le Conseil Départemental du nouveau matériel de cuisine (84 848,88 €).

DBM type 22 : ajustement des lignes du Service de Restauration et d'Hébergement pour le calcul de la participation aux charges communes vers le Service Général qui s'élève à 25 662,06 €.

DBM 21 : création d'une ligne pour l'acquisition d'un chariot à niveau constant pour les plateaux du self (financement à 100 % du prix HT par le FCSH)

5 - TABLEAU DES SORTIES SCOLAIRES

La Gestionnaire présente les différentes sorties proposées par des équipes pédagogiques.

Actions	Lieux	Classes	Nombre d'élèves	Coût	Dates
Cinéma allemand « Fritzi »	Ciné Lumière Chantonay	Toutes les classes de 6 ^{ème}	136	136*4 = 544 €	16/01/23 9h30 - 11h30
Cinéma allemand en VOSTFR	Ciné Lumière Chantonay	Germanistes 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	52	52*4 = 208 €	16/01/23 14h00 - 16h00
Présentation formations « Métiers de la Mode et du Luxe »	Salle des fêtes de Cholet	Elèves volontaires de 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	30	Transport	09/02/2023 8h45 - 13h15

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Ateliers « Kamishibai » avec Mme Matenet, conteuse	Collège	6A & 6B	38	1653.47 €	1 semaine début mai
Big Bang de l'Orientation	Les Oudairies La Roche / Yon	Elèves de 4 ^{ème}	158	Devis à venir	10/03/2023
Big Bang de l'Orientation	Nantes	Elèves de 3 ^{ème}	114	Devis à venir	31/03/2023
Cinéma « Les Compagnons »	Ciné Lumière Chantonnay	4 ^{ème} et 3 ^{ème} encordés	40	160 €	03/02/2023

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Les membres du Conseil d'Administration valident les sorties scolaires présentées.

6 - TARIFS SUITE A DÉGRADATIONS

La Gestionnaire présente soumet au vote deux tarifs facturables aux familles :

- Porte des toilettes : 80 €
- Clef de casier atelier SEGPA : 7 €

Mme ROCHETEAU demande si les 80 € sont facturables aux parents de l'enfant.

Mme QUILLET précise qu'une porte n'a pas été facturée par le menuisier l'an dernier lors de dégradations précédentes et a été réutilisée.

Mme HERAUD ajoute que cela ne couvre pas le prix d'une porte. Il n'est pas possible que ce soit toujours la collectivité qui prenne en charge et que c'est aussi de la responsabilité des familles.

La Principale soumet au vote les tarifs proposés.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Les membres du Conseil valident les tarifs.

7 - CONTRATS ET CONVENTIONS

CONTRAT AFFRANCHIGO FORFAIT

Mme la Gestionnaire explique l'intérêt de passer par un contrat pour les envois postaux. Elle précise que le collège n'a pas assez de volume de courriers pour une machine à affranchir. Le contrat proposé pour le forfait postal entrainera un surcoût de 80 € à l'année.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Les membres du Conseil autorisent la Principale à signer la convention avec La Poste.

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC GYM EQUILIBRE

La convention avec Gym Equilibre remonte à 2019. Il est nécessaire de renouveler la convention avec cette association pour le prêt de matériel à titre gratuit.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Les membres du Conseil autorisent la Principale à signer la convention avec Gym Equilibre.

CONVENTION CONSCIENCE RAP

Dans le cadre du G.P.D.S. (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire), un atelier slam est proposé aux élèves participant à ce groupe, à raison de 20 h pour chaque niveau (4^{ème} et 3^{ème}), sur la période de mars à mai 2023. Le financement de cet atelier sera assuré à 50 % par les crédits pédagogiques attribués dans le cadre du CLA (Contrat Local d'Accompagnement).

Mme BAUDET demande combien d'élèves y participent.

Mme DEFONTAINE dit qu'il y en a une vingtaine en 4^e et un peu moins en 3^e soit une petite quarantaine au total.

Mme ROCHETEAU interroge sur le bilan de l'an dernier.

Mme HERAUD répond que les interventions ont été très appréciées et bénéfiques.

Mme DEFONTAINE ajoute que cette année sera fait un travail sur l'estime de soi et la confiance, mais pas forcément avec une production finale. Les objectifs sont différents par rapport à l'année dernière.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
16	16	0	0

Les membres du Conseil autorisent la Principale à signer la convention pour les ateliers Slam.

8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme ROCHETEAU précise que les questions sont posées par les parents d'élèves interrogés par sondage.

1. Pourquoi est-ce que depuis l'année dernière le collège fonctionne en semestres et plus en trimestres et est-il prévu un retour au trimestre pour la prochaine rentrée ?

C'est une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Un bilan sera effectué avec les équipes sur la pertinence ou non de poursuivre cette périodicité d'évaluation, les avis sont partagés. Du côté des familles, il y a une préférence pour le trimestre, cela est ressorti à plusieurs reprises (lors des conseils de classe et dans le cadre des rendez-vous individuels).

Mme ROCHETEAU demande si un sondage des parents et des élèves a été envisagé.

Mme HERAUD répond que c'est envisagé et qu'il faut que cela soit discuté, car cela ne concerne pas seulement l'aspect pédagogique, mais aussi l'orientation. Il faut du contenu et de l'argumentation. On s'interroge sur le sujet de cette périodicité d'évaluation.

Mme DEFONTAINE précise que l'on peut en faire un sur Pronote.

2. Pourrions-nous avoir des explications quant à l'organisation et la communication autour du voyage en Irlande car plusieurs changements et des informations données aux élèves qui se sont modifiés au fil du temps ? Pourquoi proposer un voyage en Irlande à tous les 4^{ème} si vous saviez dès le départ que vous ne pourriez pas emmener tout le monde ? Quelle est la raison ? Pourquoi avoir modifié le système d'acceptation au voyage alors qu'il n'y a eu aucune communication vers les familles entre le sondage rempli et la réception de l'information du tirage au sort ?

La Principale rappelle que les voyages sont organisés par les équipes pédagogiques. Afin de s'assurer de remplir les 48 places, le séjour a été proposé à tous les élèves du niveau 4^{ème}. Le tirage au sort est apparu comme étant le moins discriminant puisqu'il y avait 95 élèves intéressés.

Mme AUTEFORT intervient et précise que cela n'est pas comme en 2019. Cette année, il y a eu beaucoup de changements. Lors de la première recherche, il y avait les familles mais pas le ferry. Ensuite une demande de basculement a été faite sur Dublin, ville pour laquelle il y avait le ferry mais pas les familles. Beaucoup de familles françaises étaient intéressées ; il a été envisagé d'augmenter le nombre d'élèves à 60.

Mme QUILLET ajoute que le passeport depuis le Brexit en Angleterre a fait basculer les demandes sur l'Irlande. Mais emmener plus d'élèves, augmente le budget et la participation financière du collège qui prend la part des accompagnateurs. De plus, le prestataire ne pouvait pas attendre le Conseil d'Administration du 2 février, plus les 15 jours de délai exécutoire, pour lancer les réservations.

Mme AUTEFORT termine et précise qu'ils sont revenus sur la destination de départ, à Galway et à 48 élèves au lieu de 60.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

3. Y aura t-il une sortie (sorte de compensation) pour les élèves qui n'ont pas pu partir en Irlande ?

C'est un sujet que nous avons évoqué en réunion de direction, mais là aussi c'est aussi aux équipes pédagogiques de proposer une sortie d'une journée pour les élèves non retenus au voyage en Irlande.

Mme QUILLET déclare que Mme BODIN propose un échange en Espagne, au prix de 200 € et qu'il reste encore 3 places.

Mme LEFEBVRE ajoute qu'il faudrait prévoir ce 4^e cas, le tirage au sort, dans la Charte des voyages.

4. Est-il prévu quelque chose concernant l'allègement des cartables ?

Chaque élève demi-pensionnaire dispose en principe d'un casier qui lui est attribué en début d'année. Il arrive parfois que le casier soit partagé au sein d'une fratrie ou avec un autre élève, notamment sur les classes de 3^{ème} (nous disposons de 480 casiers pour 538 élèves).

5. À quand un casier pour chaque élève ? Et non pas 1 pour 2.

Le collège dispose de 480 casiers achetés sur fonds propres en 2019 pour 32 000 €. Les effectifs du collège ont progressé depuis. Les élèves de 3^{ème} partagent effectivement un casier pour 2 élèves. De plus, ajouter des casiers serait compliqué : il n'y a pas de place disponible pour en installer de nouveaux.

Mme HERAUD ajoute que tout est une question d'organisation. Les professeurs principaux de 6^e passent beaucoup de temps à travailler sur ça.

Mme BAUDET constate que les élèves emmènent peu leur manuel.

6. Est-ce qu'il y aura le bus d'orientation au collège ?

Non, pas au collège, mais il sera présent au Big Bang de l'orientation auquel tous les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} participent (le 10 mars pour les 4^{ème} à La Roche / Yon et le 31 mars pour les 3^{ème} à Nantes).

7. On nous a signalé que s'il doit y avoir une coupure de courant les enfants ne seront pas accueillis au collège le matin, qu'est-il prévu pour ceux qui prennent le car et dont les parents ne peuvent pas les emmener ?

Si cela devait arriver, les familles seraient informées sur les modalités précises d'organisation, mais il est évident que les élèves ne seraient pas pénalisés par leur absence éventuelle.

Mme ROCHETEAU demande quel sera l'accueil pour les enfants qui prennent le car.

Mme HERAUD répond que les familles seront prévenues la veille et Mme QUILLET ajoute qu'il n'y aura pas de système de sécurité fonctionnel, donc l'accueil ne serait pas envisageable.

8. Comment est géré le vol de matériel en classe ?

L'enfant doit en informer immédiatement l'adulte en charge, afin que celui-ci puisse chercher à identifier l'auteur qui sera par la suite puni ou sanctionné.

9. Lorsqu'il y a 2 conseils à suivre, serait-il possible de décaler l'heure du 2^{ème} conseil car lorsqu'il y a du retard cela génère parfois beaucoup d'attente ?

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Sur les 22 conseils assurés, c'est effectivement arrivé sur quelques conseils qui ont démarré en retard d'un quart d'heure environ. Il est difficile, selon les classes de prévoir précisément la durée du conseil, cela dépend des échanges et des situations particulières dans une classe. Il est à noter aussi que plusieurs conseils ont terminé avant l'heure prévue.

Mme ROCHETEAU témoigne sur un retard de 25 minutes lors d'un conseil de classe qui impacte les élèves délégués. Il faudrait prévoir un petit battement.

Mme HERAUD affirme qu'il sera prévu un battement de 10-15 minutes entre chaque conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 43.

La secrétaire de séance,



Lolita HUBERT

La Présidente,



Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième
Conseil d'administration du collège René Couzinet,
le 2 février 2023

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023 son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure.

La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle incidence sur les groupes à effectifs réduits dans les enseignements scientifiques en Sixième ? Est-ce que la suppression de la technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeurs des écoles ?

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire, à moins qu'il soit prévu qu'ils assurent du soutien...

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet.

Renforcement mathématiques-français en Sixième :

Les groupes de niveau interclasse pour du soutien ou du renforcement en français ou en mathématiques instituerait un enseignement à plusieurs vitesses au sein d'un même collège.

En outre, cette heure incluse dans les 26 h hebdomadaires pourrait être confiée à des professeurs des écoles. Leur implication dans ce dispositif montre la volonté ministérielle d'accélérer la primarisation du collège.